



**CENTRE HOSPITALIER
DU SUD SEINE ET MARNE**
FONTAINEBLEAU • MONTEREAU-FAULT-YONNE • NEMOURS

Fontainebleau, le 31 mai 2024

Benoît FRASLIN
Directeur

DÉCISION N°22-2024 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DÉLÉGATION DE FONCTION

LE DIRECTEUR PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu la décision n°16-963 du 30 juin 2016 portant création du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne par fusion du Centre hospitalier de Fontainebleau, du Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne et du Centre hospitalier de Nemours ;

Vu la convention de direction commune en date du 23 mai 2022 conclue entre le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 octobre 2023 portant désignation de **Monsieur Benoît FRASLIN** comme directeur par intérim du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 16 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 20 décembre 2022 nommant **Monsieur Arthur MOINET** en qualité de directeur adjoint au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 17 décembre 2020 nommant **Madame Justine GRENIER** en qualité de directrice adjointe au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 17 décembre 2021 nommant **Madame Emilie ANSTETT SINIGAGLIA** en qualité de directrice adjointe au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 09 novembre 2016 nommant **Madame Laurence LENOIRE-LABREVOIS**, en qualité de directrice des soins au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 15 octobre 2018 nommant **Madame Noëlle BALLOUZ**, en qualité de directrice des soins au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 19 décembre 2019 nommant **Madame Elisabeth BALMY** en qualité de directrice adjointe au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ainsi qu'aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 19 décembre 2022 nommant **Madame Mylline ZOLA** en qualité de directrice adjointe au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 2 décembre 2022 nommant **Madame Laurence LENOIRE-LABREVOIS**, directrice des soins au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine, directrice des soins à l'E.H.P.A.D. de Château-Landon dans le cadre de la convention de direction commune susvisée à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 2 décembre 2022 nommant **Madame Noëlle BALLOUZ**, directrice des soins au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine, directrice des soins à l'E.H.P.A.D. de Château-Landon dans le cadre de la convention de direction commune susvisée à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 2 décembre 2022 nommant **Madame Elisabeth BALMY**, directrice adjointe au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine, directrice adjointe à l'E.H.P.A.D. de Château-Landon dans le cadre de la convention de direction commune susvisée à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 2 décembre 2022 nommant **Madame Justine GRENIER**, directrice adjointe au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine, directrice adjointe à l'E.H.P.A.D. de Château-Landon dans le cadre de la convention de direction commune susvisée à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 2 décembre 2022 nommant **Madame Emilie ANSTETT-SINIGAGLIA**, directrice adjointe au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais et de Samois-sur-Seine, directrice adjointe à l'E.H.P.A.D. de Château-Landon dans le cadre de la convention de direction commune susvisée à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision du directeur en date du 16 octobre 2016 portant nomination de **Madame Carmen KERSPERN** en qualité d'attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne.

Vu le contrat de travail en date du 19 décembre 2023 portant recrutement de **Madame Séverine FLOT** en qualité de responsable budgétaire et financier à compter du 1^{er} janvier 2024.

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de l'astreinte administrative, délégation est donnée à **Monsieur Arthur MOINET, Madame Noëlle BALLOUZ, Madame Laurence LENOIRE LABREVOIS, Madame Elisabeth BALMY, Madame Mylline ZOLA, Madame Emilie ANSTETT SINIGAGLIA, Madame Justine GRENIER, Madame Carmen KERSPERN et Madame Séverine FLOT** pour les actes suivants :

- Les admissions de patients, y compris pour des soins sans consentement ;
- La saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre de l'article L. 3222-5-1 du Code de la santé publique ;
- Les assignations d'agents ;

- Les autorisations de transport des défunts sans mise en bière ;
- Les retraits de valeur ;
- L'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nécessaires pour assurer la continuité des soins ;
- Les dépôts de plainte.

Article 2 :

Les intéressés rendent compte immédiatement, à l'issue de l'astreinte administrative, des actes et décisions pris à ce titre au directeur, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au Secrétaire général.

Article 3 :

Dans le cadre de la suppléance des fonctions de chef d'établissement, dûment notifiée à l'A.R.S., **Monsieur Arthur MOINET et Madame Justine GRENIER** reçoivent délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes liés à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que l'ensemble des documents, correspondances, décisions et conventions en lien avec l'organisation administrative et le fonctionnement de l'établissement, à l'exclusion des actes de disposition et des transactions prévues à l'article 2044 du Code civil.

Article 4 :

La décision n°72-2023 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 6 :

La présente décision est portée au registre des décisions, publiée sur le site internet du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et affichée au sein des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon.

Elle sera portée à la connaissance de la présidente du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, des présidents des Conseils d'administration des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon ainsi que du comptable public de chaque établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Fontainebleau, le 31 mai 2024

Le directeur par intérim,

Benoît BASLIN
